

Communiqué de Presse

Le 15 février 2008,

Les archives, mémoire de la ville

La mission du service des Archives consiste à conserver les documents de l'ensemble des services de la mairie. Collecter, classer, conserver ou éliminer les dossiers se fait selon un protocole très strict défini par les Archives nationales. Seuls les documents présentant un intérêt historique ou administratif donnent lieu à un archivage définitif, et éventuellement à une restauration. Subventionnée en partie par le conseil général du Val d'Oise, la commune a pris le parti de valoriser son patrimoine en restaurant les documents les plus anciens et les plus fréquemment utilisés (état civil, recensements...).

Fière de son patrimoine, la commune d'Ermont porte un intérêt tout particulier à son histoire.

Connaissez-vous les personnalités de notre commune ? L'histoire de ses lieux ? La mission du Service des Archives sont de permettre de mieux connaître l'histoire de leur ville. Afin de garder ces documents historiques intacts, la commune d'Ermont fait appel à une société extérieure de restauration de documents anciens. Mise en lumière sur un service peu connu.

Les documents restaurés

Les pièces les plus fragilisées par le temps sont remises à neuf afin de les rendre lisibles et consultables. Parmi ces documents, les plus anciens datent du XVI^{ème} siècle :

- registres paroissiaux (documents notifiant les baptêmes, mariages et sépultures), restaurés de 1558 jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle ;
- registres des délibérations (décisions des conseils municipaux), restaurés à partir de 1793 ;
- registres de recensements, restaurés depuis le XIX^{ème} siècle.

La procédure de restauration

La dégradation des documents est due à plusieurs facteurs : qualité du papier et des encres, température trop basse ou trop élevée pour le type de papier, intensité de la lumière... Cela a pour conséquence



Contact presse : Direction de la Communication

presse@ville-ermont.fr - 01 30 72 38 63 - photos numériques disponibles sur demande

l'apparition d'insectes, de moisissures et de poussière qui endommagent, à long terme, les ouvrages. Le travail du restaurateur de documents est donc un travail très minutieux, alliant à la fois art et sciences. Il consiste à :

- nettoyer le document : le manuscrit est dépoussiéré à l'aide de brosses douces puis plongé dans une solution aqueuse ;
- combler les lacunes : cette opération délicate consiste à colmater manuellement les lacunes par la greffe de pâte à papier dite « chiffon » ;
- consolidation par doublage : pour assurer la solidité et la tenue dans le temps, le comblage est suivi du doublage à la main par du papier « Japon ».

Qui peut les consulter ?

Les archives sont généralement consultées par les généalogistes, les chercheurs scientifiques, le personnel des administrations ou des citoyens cherchant des informations à caractère historiques ou sociologiques. Toute archive est accessible au public si elle date de plus de 100 ans.



Direction de la Communication, de la Documentation et des Archives
100 rue Louis Savoie – BP 83
95123 Ermont Cedex
01 30 72 31 54

